



1. Changements pour les élections
2. Pharmacie de garde
3. Petites annonces
4. Vœux du Comité des Fêtes
5. Objet trouvé
6. Taissy Club Handball
7. Club Culture & Loisirs
8. Randonnée
9. Thé dansant
10. Info Reims Métropole

## Elections Municipales et Communautaires, des changements !

### Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

- à TAISSY, vous allez élire **19 conseillers municipaux**.
- Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.
- En même temps, vous élierez pour la première fois les **conseillers communautaires**. Ils représenteront notre commune au sein de l'agglomération de Reims métropole dont TAISSY est membre. Vous élierez donc également **3 conseillers communautaires** (2+1 suppléant) pour la commune.

### Ce qui est nouveau :

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter.
- déclaration de candidature obligatoire.
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate.
- Interdiction de panachage – Changement de mode de scrutin.
- Election des conseillers communautaires.

- Au moment du vote, vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires.
- Vous ne voterez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer.
- Vous ne devez pas raturer votre bulletin de vote, sinon il sera nul et votre voix ne comptera pas.

### Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

- Les conseillers municipaux ne seront plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 **mais au scrutin de liste à la représentation proportionnelle**. Les candidats au mandat de conseiller municipal ont l'obligation de se présenter au sein d'une liste comprenant autant de candidats que de conseillers municipaux à élire et alternant un candidat de chaque sexe. Une liste de conseillers communautaires dont les candidats sont issus de la liste municipale doit également être présentée.
- Attention ! vous voterez en faveur de listes que vous ne pourrez pas modifier. Vous ne pourrez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. **Si vous modifiez le bulletin de vote qui vous est fourni, votre bulletin de vote sera nul.**

### Qui peut voter ?

- Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune.
- Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.
- Contrairement aux élections précédentes, **vous devrez désormais présenter une pièce d'identité** le jour du scrutin pour pouvoir voter.

### Comment faire si je souhaite être candidat ?

- Un mémento à l'usage des candidats est disponible sur le site internet du ministère de l'Intérieur (<http://www.interieur.gouv.fr/Electi...>).
- Il leur indique les démarches à suivre et notamment pour la déclaration de candidature qui est obligatoire. Les candidatures doivent être déposées au plus tard le jeudi 6 mars 2014 à 18 heures. La candidature est déposée à la préfecture ou la sous-préfecture.

### Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

- Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir **une procuration** pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.
- Par ailleurs, il vous est désormais également possible de préparer le formulaire depuis votre domicile par internet. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>.
- Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.
- Pour plus d'informations : <http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections
- Foire aux questions : <http://www.marne.gouv.fr/Politiques...>

1

2



• Location appartement 2 pièces 6 pers. aux Orres (05) au pied des pistes du 22/02 au 15/03/2014 – 650 € par semaine.

Autres périodes 400 € par semaine.

☎ 06.60.72.42.03

3

• Femme de ménage recherche ménage ou repassage 2 à 3 heures par semaine par CESU

☎ 03.26.03.08.50

• Vends combi congélateur-frigo Ariston sous extension de garantie. Prix 250 €

☎ 06.95.07.38.99

Il a été trouvé une boucle d'oreille la nuit du réveillon de la St-Sylvestre.

Merci de vous présenter en Mairie pour venir la récupérer.

5

**Le bureau du Club Culture & Loisirs de Taissy St-Léonard vous informe que son Assemblée Générale se tiendra dans la Grande Salle Communale le Jeudi 16 Janvier 2014 à 18 h 00.**

**Bienvenue à tous.**

7

### Randonnée

Pour bien commencer l'année, rendez-vous le



Dimanche 12 janvier à **13 h 00** place de la Mairie de Taissy pour une sortie sur les hauteurs d'Eprenay entre ville et vignes.

**A très bientôt.**

8



**Erreur de distribution des calendriers de collecte déchets.**

Quelques administrés ont eu dans leur boîte aux lettres, un calendrier 2014 de la collecte des déchets ménagers qui n'était pas destiné à Taissy.

Reims Métropole va faire procéder prochainement à une nouvelle diffusion portant un autocollant « **Attention Nouvelle version de calendrier** ».

10

**Rappel !** Les jours de collecte restent inchangés, seules les heures de ramassage ont été avancées. Pensez à sortir vos containers la veille au soir.

*Chaque nouvelle année conduit traditionnellement Le Comité des Fêtes de TAISSY et SAINT-LEONARD à vous présenter ses meilleurs vœux de santé, de joie et de prospérité tout au long de celle-ci, habitants de Taissy et de Saint-Léonard, ainsi que toutes les personnes qui participent au fonctionnement de l'association comme à nos nombreuses manifestations.*

*Bonne année à vous tous, à vos proches mais également à ceux qui souffrent, nous leur souhaitons un prompt rétablissement.*

*Le Comité des Fêtes*

4

### TAISSY CLUB HAND BALL

Salle des Sports Esplanade Colbert à Taissy

**Dimanche 11 Janvier 2014**

18 h 30 - 16 Régional Taissy ➤ Reims CH

6

## THE DANSANT A TAISSY



### Damien BEREZINSKI

**Dimanche 19 Janvier 2014 de 15 heures à 20 heures à la Salle d'Animation**

9

Organisé par le Comité des Fêtes de TAISSY & SAINT-LEONARD

✂-----**Coupon réponse**-----

**Thé Dansant du 19 janvier 2014 – Taissy – Entrée 11 €**

Mme, Mr.....

☎.....

Réserve(nt).....place(s) à 11 € soit .....€

*La réservation accompagnée de son règlement par Chèque à l'ordre du «Comité des Fêtes de Taissy» ou en Espèces, sont à déposer sous ✉ à la Mairie de TAISSY*

*Renseignements ☎ 06.71.78.45.84 ou 03.26.88.48.79*

**SEULES LES PLACES PAYÉES AVANT LA MANIFESTATION DISPOSERONT DE TABLES RÉSERVÉES.**

**VEUILLEZ AVOIR LA GENTILLESSE DE PREVENIR EN CAS D'EMPECHEMENT**

**SVP MERCI**

Site internet [www.comitedesfetestaissy.fr](http://www.comitedesfetestaissy.fr) e-mail : [cdf.taissy@hotmail.fr](mailto:cdf.taissy@hotmail.fr)